

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 décembre 2023**

DATE DE LA CONVOCATION

08 décembre 2023

*Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants*

Titulaires présents : 30
Suppléants votants : 0
Pouvoirs : 5
Total votants : 35

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mil vingt trois
Et le 18 décembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX, Jean-Luc VINGERDER (Bracieux), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUI (Huisseau-sur-Cosson), Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Christine MONGELLA (Maslives), Gilles CLEMENT, Nathalie BINVAULT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Elisabeth GUIBERTEAU, Yves-Marie HAHUSSEAU, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON, Christine SOUCHET (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative :-

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

André JOLY (Chambord) a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray),
Cécile JORY-JANVIER a donné pouvoir à Claire CAILLON (Huisseau-sur-Cosson),
Anne-Marie THOMAS a donné pouvoir à Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr),
Julien MARCILHAC a donné pouvoir à Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray),
Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Christophe HENRY (Thoury).

Membres Titulaires absents ou excusés : Joël DEBUIGNE (Huisseau-Sur-Cosson).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative :

Philippe GRANADOS (Crouy-Sur-Cosson), Florence BARRAUD-RODET (Thoury).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Madame Danièle DEBOUT a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-131-2023

Objet: Approbation de l'actualisation du Plan de Mobilité Rurale et du Schéma Directeur des Mobilités Actives de l'Entente intercommunautaire

Monsieur Christian LALLERON, Vice-président en charge des Ressources, de l'Habitat et de la Transition écologique rappelle que par délibération du 2 mars 2020, la Communauté de communes a approuvé le Plan Climat Air Energie Territorial, avec son Plan de Mobilité Rural prévoyant lui-même dans son plan d'action l'élaboration d'un Schéma Directeur des Mobilités Actives. Ces documents ont été élaborés à l'échelle de l'Entente intercommunautaire avec la Communauté de communes Beauce-Val de Loire.

Il est rappelé que par délibération du 22 mars 2021, la Communauté de communes du Grand Chambord a transféré la compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité à la Région Centre-Val de Loire. Dans ce cadre, en mars 2022, celle-ci a demandé à la Communauté de communes du Grand Chambord ainsi qu'à la Communauté de communes Beauce-Val de Loire l'actualisation de leur Plan de Mobilité.

Il est rappelé que par délibération en date du 11 avril 2022, la Communauté de communes du Grand Chambord a engagé l'actualisation de son Plan de Mobilité et l'élaboration d'un Schéma Directeur des Mobilités Actives par la signature d'une Convention d'Organisation Temporaire de Maitrise d'Ouvrage avec la Communauté de communes Beauce-Val de Loire, dans le cadre de leur Entente intercommunautaire.

La procédure d'élaboration du Schéma des Mobilités Actives, et d'actualisation du Plan de mobilité, en faveur du développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle, a conduit à :

- Elaborer un diagnostic actualisé de la mobilité commun aux deux études à l'échelle de l'Entente ;
- Actualiser la stratégie du Plan de Mobilité de l'Entente ;
- Définir une stratégie et un scénario optimal d'aménagements cyclables à l'échelle de l'Entente ;
- Actualiser le programme d'action du Plan de Mobilité, notamment au regard de sa coopération avec la Région Centre-Val de Loire AOM locale ;
- Définir un programme d'action sur 10 ans pour le développement des mobilités actives, à travers des actions d'aménagement, de services et de communication/sensibilisation.

Ces deux documents pour le territoire de l'Entente intercommunautaire ont été réalisés en étroite collaboration avec les acteurs locaux (institutions, associations, entreprises, habitants...).

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Vice-président demande aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir :

- Approuver le Plan de Mobilité Actualisé et le Schéma Directeur des Mobilités Actives en annexes 15-1, 15-2, 15-3, 15-4, 15-5 ;
- Autoriser Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le Plan de Mobilité Actualisé et le Schéma Directeur des Mobilités Actives présenté en annexes 15-1, 15-2, 15-3, 15-4, 15-5 ;
- AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance

Danièle DEBOUT

Le Président

Gilles CLEMENT

